

la prière, la fréquentation des sacrements et la dévotion à la Sainte-Vierge.

Fréquenter les sacrements c'est les recevoir souvent, il s'agit ici des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

454. Q. Quel est le dixième commandement de Dieu ?

R. Le dixième commandement de Dieu est : " Biens d'autrui ne désireras pour les avoir injustement " ou en d'autres termes : " Tu ne désireras pas avoir injustement les biens d'autrui ".

455. Q. Que nous ordonne le dixième commandement ?

R. Le dixième commandement nous ordonne de nous réjouir de la prospérité de notre prochain et de repousser le désir de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain.

— La prospérité de notre prochain, c'est l'augmentation de ses biens, cette augmentation de bien ne doit nous réjouir que si elle est honnête et légitime.

Il n'est pas défendu de désirer avoir le bien du prochain par des moyens justes, on peut par conséquent désirer acheter le bien d'autrui, mais il est défendu de prendre de mauvais moyens pour porter ou forcer le prochain à vendre.